



Refus de régularisation loi des 10 ans

Par **birame**, le **27/08/2013** à **15:02**

Maître,

Ma question n'est pas de savoir si une fausse carte donne droit à une régularisation, mais est ce que après refus pour les 10 ans je peux tenter un recours ?
recours gracieux ou recours administratif auprès du supérieur de celui qui a pris la décision

Par **amajuris**, le **27/08/2013** à **18:00**

bjr,

vous pouvez tenter un recours gracieux puis contentieux devant le tribunal administratif.
mais comme vous avez fraudé en utilisant une fausse carte, je crains que vos recours ne servent à rien.

et contrairement à ce que vous écrivez l'utilisation d'une fausse carte est une infraction pénale qui peut justifier le refus.

cdt